

l'avaient fait avant eux les minorités de Québec et d'Ontario. Ils ont demandé et obtenu que le pouvoir de légiférer en matière d'éducation, accordé à la législature Manitobaine, fût soumis à cette restriction essentielle : de ne pouvoir abolir ni changer le système des écoles séparées.

Et le pacte fédéral a pourvu en conséquence à ce que la législature fédérale eût le droit d'intervenir si le parlement provincial outrepassait ses pouvoirs, et de légiférer elle-même pour rendre justice à la minorité lésée.

En 1890, l'injustice que les catholiques avaient prévue et redoutaient, a été consommée, et les écoles séparées ont été abolies.

Depuis cinq ans ils réclament pacifiquement mais énergiquement du pouvoir fédéral l'exécution des garanties que la Constitution leur a données.

Ils sont allés de tribunaux en tribunaux. Ils ont épuisé toutes les juridictions ; et après des alternatives de succès et de revers, ils ont enfin obtenu un triomphe juridique définitif devant le plus haut tribunal de l'Empire jugeant en dernier ressort.

Mais qui doit maintenant mettre à exécution le jugement du Conseil Privé ?

Evidemment il était du devoir du gouvernement manitobain de se soumettre à cette décision finale, et de proposer lui-même une loi qui aurait rétabli les catholiques dans la jouissance de leurs droits. Il aurait même dû remplir ce devoir sans attendre qu'on le mit en demeure de le faire.

Bien loin de là, il a résisté. Il a méprisé le jugement du Conseil Privé interprétant finalement la constitution du pays.

Le devoir du gouvernement fédéral était alors d'intervenir, et il l'a fait courageusement, constitutionnellement et juridiquement. Le *remedial order* était une *mise en demeure* parfaitement légale et convenable dans la forme comme dans le fond.

Le gouvernement manitobain a, de nouveau, refusé de se soumettre et le Conseil Exécutif fédéral a poussé la condescendance jusqu'à lui accorder un nouveau sursis de six mois, pour adopter lui-même les mesures nécessitées par les circonstances afin que justice fût rendue.

Les six mois sont écoulés, et la résistance du gouvernement manitobain n'a fait que s'accroître davantage.